Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-200066975-20250703-47_CC190625-DE

communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 juin 2025

Convocation
Date : 13/06/2025
Affichée et mise en ligne
Le : 13/06/2025

****

Délibération n°
47-CC190625

****

Nombre de Membres :
- **En exercice : 44**
- **Présents : 28**
- **Pouvoirs : 10**
- **Votants : 38**
- **Absents : 6**

****

Résultats :
- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

****

Liste des délibérations Affichée et mise en ligne le : 20/06/2025

****

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

3 - JUIL. 2025

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE SPANC 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 19 juin 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 13 juin 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur DUMOULIN François

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur CHARRIER Philippe
Monsieur CURTIL Benoit
Monsieur DUMOULIN François
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur GEOFFROY Rémi
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle
Monsieur GUÉDRAS Daniel
Madame JAUNET Christel
Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur LESAGE William
Madame LOISELEUR Pascale
Madame LOZANO Michelle
Madame LUDMANN Véronique
Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame MARTIN Emilie
Monsieur MÉLIQUE Jacky
Madame MIFSUD Florence
Monsieur NOCTON Laurent
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur PATRIA Alexis
Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur SICARD Bruno
Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe à Madame LOISELEUR Pascale
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine à Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LUDMANN Véronique
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame REYNAL Sophie à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-200066975-20250703-47_CC190625-DE

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais étaient représentés par son suppléant :
Néant

Étaient absents
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-présidente expose à l'Assemblée délibérante qu',
Au vu des résultats de l'exercice 2024 voté ce jour, il vous est proposé de répartir les résultats comme suit :

SECTION RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP	BS	Total budget
70 - Produits des services	22 244,00	-12 243.49	10 000,51
002 Résultat de fonctionnement		12 243.49	12 243.49
TOTAL RECETTES	22 244,00	0,00	22 244,00

L'affectation des résultats de fonctionnement (chapitre 002) est inscrite selon le vote du compte administratif voté ce jour. Afin d'équilibrer la section, le produit des ventes est réduit de 12 243,49 €.

SECTION DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	19 744,00		19 744,00
012 - Charges de personnel	2 500,00		2 500,00
TOTAL DEPENSES	22 244,00	0,00	22 244,00

Aucun mouvement n'est opéré en dépenses sur la section.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-200066975-20250703-47_CC190625-DE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu le vote du budget primitif du 03 avril 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 mai 2025 ;

Vu le vote du compte administratif de ce jour ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits suite au vote du compte administratif, afin d'intégrer les résultats et leurs affectations.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les modifications budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes dans la section d'exploitation du budget SPANC :

Dépenses d'exploitation				Recettes d'exploitation			
Chapitre	BP	BS	Total budget	Chapitre	BP	BS	Total budget
011 - Charges à caractère général	19 744,00	0,00	19 744,00	70 - Produits des services	22 244,00	-12 243,49	10 000,51
012 - Charges de personnel	2 500,00	0,00	2 500,00	002 - Résultats de fonctionnement		12 243,49	12 243,49
Total dépenses	**22 244,00**	**0,00**	**22 244,00**	**Total recettes**	**22 244,00**	**0,00**	**22 244,00**

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-200066975-20250703-47_CC190625-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le : 3 - JUIL. 2025
De la publication sur le site internet de la CCSSO : 3 - JUIL. 2025

Fait à Senlis, le 3 - JUIL. 2025

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

François DUMOULIN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr